



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 06948

Numéro SIREN : 702 012 956

Nom ou dénomination : ALTRAN TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2017 sous le numéro de dépôt 19757



**Altran Technologies**

Société Anonyme  
96 avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

---

**Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mazars  
Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92075 La Défense Cedex

Deloitte & Associés  
185 avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de 8.320.000 €  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

S.A. au capital de 1.723.040 €  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

## **Altran Technologies**

Société Anonyme  
96 avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

---

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Altran Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les fonds de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuel selon les modalités décrites dans la note 2.3.3 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour la réalisation de ce test de dépréciation et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.
- Les titres de participation sont évalués selon les modalités décrites dans la note 2.5 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les estimations et les hypothèses intervenant dans l'évaluation des titres de participation et à vérifier que la note donne une information appropriée.
- Les provisions pour risques et charges figurant au bilan ont été évaluées conformément aux modalités décrites dans la note 2.9 de l'annexe. Notre appréciation des provisions est fondée en particulier sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques.
- Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées selon les modalités décrites dans la note 2.10 de l'annexe. Nous avons contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de ces passifs et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

Comme indiqué à la note 2.2 de l'annexe, ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

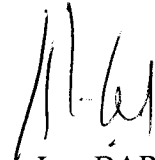
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2017

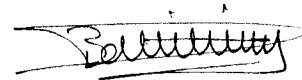
Les Commissaires aux comptes

**Mazars**



Jean-Luc BARLET

**Deloitte & Associés**



Philippe BATTISTI

**altran**

## **COMPTES ANNUELS 2016**

### **ALTRAN TECHNOLOGIES**

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 87 900 132,50 euros

96, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Numéro d'immatriculation : 702 012 956 R.C.S. Nanterre

Code APE : 7112B

Bilan – Actif

| (en euros)                                  | Notes      | 31 déc. 2016  |                |               | 31 déc. 2015  |
|---------------------------------------------|------------|---------------|----------------|---------------|---------------|
|                                             |            | Brut          | Amort. & prov. | Net           | Net           |
| Actif immobilisé                            | 3.1 & 3.2  | 683 234 941   | 41 854 926     | 641 380 015   | 604 178 220   |
| Immobilisations incorporelles               |            |               |                |               |               |
| Brevets, licences, marques                  |            | 40 720 943    | 22 541 431     | 18 179 512    | 17 370 457    |
| Autres immobilisations incorporelles        |            | 116 376 643   |                | 116 376 643   | 116 376 643   |
| Immobilisations incorporelles en cours      |            | 4 059 946     |                | 4 059 946     | 8 032 363     |
| Immobilisations corporelles                 |            |               |                |               |               |
| Autres immobilisations corporelles          |            | 22 508 599    | 14 282 677     | 8 225 921     | 9 697 254     |
| Immobilisations corporelles en cours        |            | 20 137        |                | 20 137        | 18 944        |
| Immobilisations financières                 |            |               |                |               |               |
| Participations et créances rattachées       |            | 451 056 871   | 5 014 292      | 446 042 579   | 406 233 106   |
| Prêts et autres immobilisations financières |            | 48 491 804    | 16 525         | 48 475 279    | 46 449 454    |
| Actif circulant                             |            | 1 012 911 869 | 4 458 123      | 1 008 453 746 | 913 292 306   |
| Matières premières et approvisionnements    |            | 75 276        |                | 75 276        | 45 170        |
| En cours de production de biens et services |            | 3 847 649     |                | 3 847 649     | 2 758 485     |
| Marchandises                                |            | 16 817        |                | 16 817        | 2 329         |
| Avances versées                             |            | 336 462       |                | 336 462       | 95 824        |
| Clients et comptes rattachés                | 3.2 & 3.3  | 108 959 711   | 910 634        | 108 049 077   | 104 676 159   |
| Autres créances                             | 3.2 & 3.3  | 890 628 434   | 3 547 490      | 887 080 944   | 778 350 235   |
| Disponibilités et VMP                       |            | 9 047 521     |                | 9 047 521     | 27 364 104    |
| Comptes de régularisation                   |            | 9 321 750     |                | 9 321 750     | 8 994 414     |
| Charges constatées d’avance                 | 3.2 & 3.13 | 9 286 772     |                | 9 286 772     | 8 964 789     |
| Écart de conversion actif                   |            | 34 979        |                | 34 979        | 29 625        |
| TOTAL DE L’ACTIF                            |            | 1 705 468 559 | 46 313 049     | 1 659 155 510 | 1 526 464 940 |

Bilan – Passif

| <i>(en euros)</i>                                   | Notes      | 31 déc. 2016  | 31 déc. 2015  |
|-----------------------------------------------------|------------|---------------|---------------|
| Capitaux propres                                    | 3.4        | 631 248 893   | 633 310 807   |
| Capital                                             | 3.5        | 87 900 133    | 87 900 133    |
| Primes d’émission, de fusion, d’apport...           |            | 397 069 527   | 429 991 448   |
| Réserve légale                                      |            | 8 790 013     | 8 748 952     |
| Report à nouveau                                    |            | 106 251 860   | 49 774 997    |
| Résultat de l’exercice                              |            | 30 823 825    | 56 517 925    |
| Provisions réglementées                             |            | 413 534       | 377 354       |
| Provisions pour risques et charges                  | 3.2        | 86 654 211    | 68 811 102    |
| Dettes                                              |            | 918 222 053   | 808 967 610   |
| Emprunts obligataires                               | 3.7 & 3.9  | 253 932 607   | 253 909 337   |
| Emprunts & dettes auprès d’établissements de crédit | 3.7 & 3.9  | 367 660 785   | 335 316 442   |
| Emprunts & dettes financières divers                | 3.9        | 741 440       | 1 174 957     |
| Avances reçues                                      | 3.9        | 399 115       | 261 483       |
| Fournisseurs & comptes rattachés                    | 3.9        | 111 497 371   | 44 676 319    |
| Dettes fiscales & sociales                          | 3.9        | 169 605 510   | 157 634 684   |
| Dettes sur immobilisations                          | 3.9        | 2 278 832     | 4 546 638     |
| Autres dettes                                       | 3.9        | 12 106 393    | 11 447 750    |
| Comptes de régularisation                           |            | 23 030 354    | 15 375 421    |
| Produits constatés d’avance                         | 3.9 & 3.13 | 22 938 017    | 15 352 154    |
| Écart de conversion passif                          |            | 92 337        | 23 267        |
| TOTAL DU PASSIF                                     |            | 1 659 155 510 | 1 526 464 940 |

Compte de résultat

| (en euros)                                                     | Notes | 31 déc. 2016  | 31 déc. 2015  |
|----------------------------------------------------------------|-------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires                                             | 4.1   | 874 485 880   | 807 916 435   |
| Production stockée                                             |       | 1 089 163     | 2 580 652     |
| Production immobilisée                                         |       | 1 486 089     | 2 345 482     |
| Subventions d'exploitation                                     |       | 829 567       | 713 921       |
| Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges |       | 28 000 213    | 19 541 214    |
| Autres produits                                                |       | 4 391 257     | 4 457 619     |
| Produits d'exploitation                                        |       | 910 282 170   | 837 555 323   |
| Autres achats et charges externes                              |       | (212 832 495) | (180 350 630) |
| Impôts & taxes                                                 |       | (27 517 093)  | (26 642 103)  |
| Salaires et traitements                                        |       | (421 001 600) | (397 053 779) |
| Charges sociales                                               |       | (185 536 482) | (175 389 253) |
| Dotations aux amortissements & aux provisions                  |       | (14 836 920)  | (12 391 048)  |
| Autres charges                                                 |       | (6 042 429)   | (3 501 283)   |
| Charges d'exploitation                                         |       | (867 767 020) | (795 328 095) |
| Résultat d'exploitation                                        |       | 42 515 151    | 42 227 228    |
| Bénéfice attribué ou perte transférée                          |       | 0             | 36            |
| Produits financiers                                            |       | 38 347 619    | 22 647 974    |
| Charges financières                                            |       | (21 156 393)  | (19 591 130)  |
| Résultat financier                                             | 4.2   | 17 191 226    | 3 056 844     |
| Résultat courant                                               |       | 59 706 377    | 45 284 108    |
| Produits exceptionnels                                         |       | 17 288 196    | 4 223 427     |
| Charges exceptionnelles                                        |       | (87 626 045)  | (24 567 968)  |
| Résultat exceptionnel                                          | 4.3   | (70 337 848)  | (20 344 541)  |
| Impôts sur les bénéfices                                       | 4.4   | 41 455 297    | 31 578 358    |
| RESULTAT NET                                                   |       | 30 823 825    | 56 517 925    |

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### Note 1 Faits marquants

Opérationnellement, l'exercice 2016 se caractérise par une croissance soutenue (+8,2 %) du chiffre d'affaires, supérieure à celle de l'effectif moyen (+4,4 %), illustrant notamment un meilleur taux d'utilisation des consultants.

Au plan financier, Altran Technologies a tout à la fois perçu des dividendes en hausse (32,4 millions d'euros en 2016 contre 14,6 millions d'euros en 2015) et procédé à la recapitalisation de filiales, principalement pour leur permettre ou permettre à leurs propres filiales de financer la croissance externe (Altran UK Holding : 12,0 millions d'euros / Altran US : 23,7 millions d'euros / Altran Norge : 2,3 millions d'euros)

Le résultat exceptionnel est négativement impacté par une charge de 45,5 millions d'euros, conséquence d'un contrôle fiscal par lequel une perte de liquidation assumée antérieurement par une filiale intégrée a dû être réallouée à la maison mère (la filiale constatant un produit exceptionnel à due concurrence).

### Note 2 Règles et méthodes comptables

#### 2.1 Bases de préparation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2016 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 2016.07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et de ses modifications successives ainsi que des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Altran revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels (fonds de commerce notamment).

#### 2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques, les licences, les logiciels ainsi que les fonds de commerce et mali techniques de fusion. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

##### 2.3.1 Marques

Les marques correspondent aux frais de dépôt des marques et logos (essentiellement Altran) et ne sont pas amorties.

##### 2.3.2 Logiciels

Les logiciels correspondent à des logiciels achetés ou créés.

Les logiciels créés destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Toutefois, ils peuvent être inscrits à l'actif lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le projet est clairement identifié et suivi de façon individualisée et fiable ;
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique ;
- le projet a de sérieuses chances de rentabilité commerciale pour les logiciels destinés à être loués, vendus ou commercialisés ;

- la société manifeste son intention de produire, de commercialiser ou d'utiliser en interne les logiciels concernés ;
- les frais faisant l'objet d'activation sont ceux directs, internes et externes, engagés durant les phases d'analyse organique, de programmation, de tests, et pour le développement de ces logiciels.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue, de 12 mois à 8 ans.

**2.3.3      Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées :

- des fonds de commerce apportés au coût historique par les sociétés fusionnées ;
  - du mali technique de fusion correspondant à la différence entre la valeur nette des titres des sociétés absorbées figurant à l'actif de la société absorbante et la valeur comptable apportée de ces sociétés.
- Ils correspondent essentiellement aux malis techniques constatés lors de la fusion de 26 sociétés en 2006 et de la fusion de 11 sociétés en 2013. Etant intégralement affectés aux fonds de commerce, ces mali ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, basé sur l'actualisation des *cash flows* prévisionnels issus de l'activité de la société.

**2.4        Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles correspondent aux installations et agencements, matériels de bureau, matériels informatiques et mobilier.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Les amortissements sont calculés principalement sur le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

|                                       |             |
|---------------------------------------|-------------|
| • constructions                       | 10 à 30 ans |
| • agencements et installations        | 9 à 10 ans  |
| • matériels de transport              | 5 ans       |
| • matériels de bureau et informatique | 2 à 5 ans   |
| • mobilier de bureau                  | 9 à 10 ans  |

**2.5        Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des prêts et créances à long terme.

La valeur brute des titres de participation et autres immobilisations financières figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en tenant compte d'une valorisation d'entreprise effectuée à partir des perspectives de rentabilité (*CA, EBIT, cash flow*, taux de croissance) basées sur les plans d'affaires (méthode dite du *discounting cash flows*). En l'absence de données disponibles sur ces agrégats la valeur d'usage correspond à la situation nette.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

**2.6        Stocks et en cours de production de services**

**2.6.1        Marchandises et approvisionnements**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

**2.6.2        Coûts de transition et/ou de transformation**

Les coûts engagés dans la phase initiale de certains contrats (coûts de transition et/ou de transformation) peuvent être différés lorsque :

- ils sont spécifiques auxdits contrats ;
- ils se rapportent à une activité amenée à générer des avantages économiques futurs ;
- ils sont recouvrables.

Ces coûts sont alors classés en travaux en cours et repris au résultat au fur et à mesure de la perception des avantages économiques.

Dans le cas où un contrat deviendrait déficitaire, les coûts de transition sont dépréciés à hauteur de la perte prévue et une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée si nécessaire.

**2.7        Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance (hors avance aux filiales), fondée sur la probabilité de son recouvrement, est inférieure à sa valeur comptable. Concernant les avances aux filiales, la valeur d'inventaire de ces créances suit la logique de dépréciation retenue pour les titres de participation.

## 2.8 Actions propres

Dans le cadre des autorisations, des limites et des objectifs fixés par l'assemblée générale des actionnaires, Altran Technologies peut procéder à l'achat, l'échange ou le transfert de ses propres actions.

Le mode de comptabilisation et de dépréciation des actions propres est fonction de l'objectif sous-tendant l'acquisition.

### 2.8.1 Affectation explicite à l'attribution aux salariés d'actions gratuites

Les actions acquises en vue d'être attribuées gratuitement aux bénéficiaires sont inscrites au bilan pour leur prix de rachat dans des sous comptes du poste "Disponibilités et valeurs mobilières de placement".

Les actions couvertes par une provision au passif ne font pas l'objet d'une dépréciation, leur valeur comptable restant égale à leur coût d'entrée jusqu'à leur livraison aux bénéficiaires.

Les actions non couvertes par une provision au passif suivent les règles générales de dépréciation. Une dépréciation est constatée lorsque le coût d'entrée des titres se trouve être supérieur à la valeur actuelle déterminée par référence au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

### 2.8.2 Autres objectifs

Les actions rachetées sont inscrites au bilan pour leur prix de rachat dans des sous comptes du poste "Prêts et autres immobilisations financières".

Une dépréciation est constatée lorsque le coût d'entrée des titres se trouve être supérieur à la valeur actuelle déterminée par référence au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

## 2.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation.

Les principales provisions pour risques et charges que la Société est amenée à comptabiliser incluent :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers, d'administrations ou d'anciens salariés ;
- les coûts estimés de restructurations.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date d'arrêté.

## 2.10 Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Conformément à la recommandation 2013-R02 de l'ANC, la Société a adopté la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de départ à la retraite, qui consiste à comptabiliser dans ses comptes annuels l'ensemble de ces engagements sous forme de provision.

Les engagements de retraite, basés sur les modalités légales et les dispositions de la convention collective SYNTEC, sont évalués par le cabinet d'actuaire Willis Towers Watson.

La charge, exclusivement afférente aux indemnités de fin de carrière, est évaluée en appliquant la méthode des unités de crédit projetées et comptabilisée :

- en résultat d'exploitation pour la partie afférente au coût des services et à l'amortissement des écarts actuariels ;
- en résultat financier pour la partie afférente aux intérêts d'actualisation.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) sont appelés pertes et gains actuariels. Les écarts d'engagement liés à des changements d'hypothèses font également partie des écarts actuariels.

Les écarts actuariels sont constatés au compte de résultat selon la méthode du corridor qui prévoit l'étalement, sur la durée d'activité résiduelle des personnels bénéficiaires, des écarts excédant le plus grand de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs des régimes à la date d'arrêté.

Les hypothèses actuarielles portent sur les données suivantes (cf. note 3.2.2) :

- table de mortalité ;
- rotation des effectifs ;
- taux d'actualisation ;
- taux d'inflation ;
- évolution des salaires.

## 2.11 Opérations en devises et écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en écart de conversion pour les devises des pays hors zone Euro et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour perte de change.

2.12 Opérations à long terme et reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par la Société.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations.

Prestations en régie

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations en mode projet

Dans le cas où des contrats en mode projet sont conclus avec obligation de résultat, le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés selon la méthode de l'avancement. L'avancement est déterminé en fonction du pourcentage des coûts encourus pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux estimés. Lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement provisionnée.

2.13 Impôt sur les sociétés et intégration fiscale

Il a été mis en place en 2004 une intégration fiscale dont Altran Technologies est tête de groupe.

La totalité des filiales françaises fait partie du périmètre d'intégration fiscale.

Toutes les conventions reprennent essentiellement les points suivants :

Principe général

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, les filiales doivent constater dans leurs comptes, pendant toute la durée de l'intégration dans le groupe, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés analogue à celui qu'elles auraient constaté si elles n'avaient pas été intégrées.

Impôt sur les sociétés

Les filiales constatent, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elles auraient dû verser si elles n'avaient jamais été intégrées.

Pratiquement, il s'agit de l'impôt déterminé après imputation des déficits antérieurs.

La constatation de cet impôt fait naître une créance d'Altran Technologies sur les filiales d'un montant identique.

Les filiales ne peuvent pas opter pour le report en arrière de leur déficit pendant leur période d'appartenance au groupe.

Crédits impôts et avoirs fiscaux

Ces crédits d'impôts et avoirs fiscaux, qu'ils soient remboursables ou non par le Trésor Public, sont imputés sur l'impôt dû par les filiales.

Créances de report en arrière des déficits

Les créances de report en arrière des déficits des filiales nées avant la période d'intégration ne sont pas imputables sur l'impôt dû par les filiales.

En contrepartie, les filiales peuvent céder à Altran Technologies la ou les créances dans les conditions fixées à l'article 223G du Code Général des Impôts.

Modalités de règlement des impôts

Lors de l'exercice d'entrée dans l'intégration, les filiales versent les quatre acomptes d'IS directement à leur propre perception et les acomptes de contributions dues, le cas échéant.

À compter du 2<sup>e</sup> exercice de l'intégration, les filiales règlent à Altran Technologies les acomptes d'IS, les contributions additionnelles et la liquidation dans les conditions de droit commun.

L'inscription de ces montants chez Altran Technologies dans le compte courant des filiales ne porte pas intérêt.

Durée

La convention, conclue initialement pour la durée de l'intégration des filiales, soit 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, se renouvelle par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de 5 ans.

Modalités lors de la sortie du groupe fiscal

Les filiales sortent du groupe si l'une des conditions exigées par l'article 223A du CGI pour l'appartenance au groupe intégré n'est plus satisfaite.

La sortie du groupe produit rétroactivement ses effets au premier jour de l'exercice au cours duquel cette sortie est intervenue.

Les filiales redeviennent imposables distinctement sur le résultat et la plus-value nette à long terme réalisés à la clôture de l'exercice au cours duquel est intervenu l'événement ayant entraîné la sortie.

Le produit d'impôt résultant de l'utilisation des déficits des filiales intégrées est conservé par Altran Technologies en cas de sortie du périmètre de la filiale.

2.14 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il est calculé sur les rémunérations brutes versées au cours de l'année civile si ces rémunérations n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC. Son taux est de 6 % au titre des rémunérations éligibles versées en 2016.

Le CICE est imputable sur l'impôt sur les sociétés et l'excédent non imputé est une créance sur l'État qui peut être utilisée pour le paiement de l'impôt des

trois années suivantes. La fraction non utilisée est remboursée à l'issue de cette période.

La créance peut être cédée à un établissement de crédit :

- lorsqu'elle est née, conformément à toutes les créances ;
- lorsqu'elle est « en germe », c'est-à-dire sans attendre son acquisition définitive.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel dans un sous-compte dédié.

Note 3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations et amortissements

| Immobilisations<br>(en euros)               | Valeur brute au<br>début<br>de l'exercice | Acquisitions | Cessions ou mises<br>hors service ou<br>transferts | Valeur brute à la<br>fin de l'exercice |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Immobilisations incorporelles :             |                                           |              |                                                    |                                        |
| Brevets, licences, marques                  | 37 840 934                                | 4 029 643    | (1 149 634)                                        | 40 720 943                             |
| Fonds de commerce                           | 23 012 083                                |              |                                                    | 23 012 083                             |
| Autres immobilisations incorporelles (a)    | 93 364 560                                |              |                                                    | 93 364 560                             |
| Immobilisations incorporelles en cours (b)  | 8 032 363                                 | 3 511 271    | (7 483 688)                                        | 4 059 946                              |
| TOTAL 1                                     | 162 249 939                               | 7 540 913    | (8 633 321)                                        | 161 157 531                            |
| Immobilisations corporelles :               |                                           |              |                                                    |                                        |
| Autres immobilisations corporelles          | 22 250 959                                | 1 574 959    | (1 317 319)                                        | 22 508 599                             |
| Immobilisations corporelles en cours        | 18 944                                    | 20 137       | (18 944)                                           | 20 137                                 |
| TOTAL 2                                     | 22 269 903                                | 1 595 096    | (1 336 263)                                        | 22 528 736                             |
| Immobilisations financières ;               |                                           |              |                                                    |                                        |
| Participations et créances rattachées       | 410 086 358                               | 40 970 513   |                                                    | 451 056 871                            |
| Prêts et autres immobilisations financières | 46 466 106                                | 8 936 198    | (6 910 500)                                        | 48 491 804                             |
| TOTAL 3                                     | 456 552 463                               | 49 906 711   | (6 910 500)                                        | 499 548 674                            |
| TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)                       | 641 072 305                               | 59 042 720   | (16 880 084)                                       | 683 234 941                            |

(a) Les 93 millions d'euros en « Autres immobilisations incorporelles » correspondent principalement aux mali techniques issus de la fusion dans Altran Technologies de 26 sociétés en 2006 et de 11 sociétés en 2013.

(b) Les immobilisations incorporelles en cours correspondent principalement à des logiciels achetés ou créés en cours de développement.

Le total se décompose de la manière suivante :

|                            |                        |
|----------------------------|------------------------|
| Développement externe pour | 3 596 milliers d'euros |
| Acquisitions externes :    | 2 624 milliers d'euros |
| Acquisitions intragroupe : | 972 milliers d'euros   |
| Développement interne pour | 464 milliers d'euros   |
| Soit un total de           | 4 060 milliers d'euros |

| Amortissements/Provisions des immobilisations<br>(en euros) | Montant au début<br>d'exercice | Augmentations | Diminutions | Montant à la fin<br>de l'exercice |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------|-------------|-----------------------------------|
| Immobilisations incorporelles :                             |                                |               |             |                                   |
| Brevet, licences, marques                                   | 20 470 477                     | 4 327 176     | (2 256 221) | 22 541 431                        |
| Total 1                                                     | 20 470 477                     | 4 327 176     | (2 256 221) | 22 541 431                        |
| Immobilisations corporelles :                               |                                |               |             |                                   |
| Autres immobilisations corporelles                          | 12 553 705                     | 2 351 515     | (622 542)   | 14 282 677                        |
| Total 2                                                     | 12 553 705                     | 2 351 515     | (622 542)   | 14 282 677                        |
| TOTAL GÉNÉRAL (1+2)                                         | 33 024 181                     | 6 678 691     | (2 878 763) | 36 824 109                        |

3.2 Provisions et dépréciations

| (en euros)                                         | Montant au début d'exercice | Augmentations | Diminutions  | Montant à la fin de l'exercice |
|----------------------------------------------------|-----------------------------|---------------|--------------|--------------------------------|
| Participations et créances rattachées              | 3 853 252                   | 1 881 801     | (720 761)    | 5 014 292                      |
| Autres immobilisations financières                 | 16 651                      | -             | (127)        | 16 525                         |
| Total Immobilisations financières                  | 3 869 905                   | 1 881 801     | (720 888)    | 5 030 817                      |
| Créances clients                                   | 850 305                     | 200 188       | (139 859)    | 910 634                        |
| Autres provisions pour dépréciation                | 3 547 490                   | -             | -            | 3 547 490                      |
| Provisions pour charges et litiges                 | 35 809 397                  | 27 807 520    | (10 895 127) | 52 721 790                     |
| Provisions pour pensions et obligations similaires | 32 972 081                  | 1 050 193     | (124 832)    | 33 897 442                     |
| Provision pour perte de change                     | 29 625                      | 34 979        | (29 625)     | 34 979                         |
| Total provision pour risques et charges            | 68 811 102                  | 28 892 692    | (11 049 584) | 86 654 211                     |
| TOTAL                                              | 77 078 801                  | 30 974 681    | (11 910 331) | 96 143 152                     |

3.2.1 Provisions pour risques et charges

| (en euros)                         | Reprise de provision utilisée | Reprise de provision non utilisée | Total      |
|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------|
| Charges et litiges                 | 8 398 942                     | 2 496 185                         | 10 895 127 |
| Pensions et obligations similaires | 124 832                       | -                                 | 124 832    |
| Perte de change                    | 29 625                        | -                                 | 29 625     |
| TOTAL                              | 8 553 399                     | 2 496 185                         | 11 049 584 |

3.2.2 Provisions pour pensions et obligations similaires

Mouvements de l'exercice

|                                             | (en euros) |
|---------------------------------------------|------------|
| Coût des services rendus                    | 1 432 517  |
| Charge d'intérêts                           | 342 771    |
| Amortissement du coût des services passés   | 214 054    |
| Amortissement des pertes (gains) actuariels | (939 149)  |
| Dotation de l'exercice                      | 1 050 193  |
| Utilisation                                 | 124 832    |
| Reprise de l'exercice                       | 124 832    |

Hypothèses actuarielles

|                        | Charge 2016                         | Engagements au 31 décembre 2016     |
|------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Table de mortalité     | TH TF 10-12                         | TH TF 11-13                         |
| Rotation des effectifs | taux différenciés par tranche d'âge | taux différenciés par tranche d'âge |
| Taux d'actualisation   | 2,20 %                              | 1,70 %                              |
| Taux d'inflation       | 1,90 %                              | 1,85 %                              |
| Évolution des salaires | taux différenciés par tranche d'âge | taux différenciés par tranche d'âge |

Stocks de gains et pertes actuariels

|                                                    | (en euros)  |
|----------------------------------------------------|-------------|
| Montant des (pertes)/gains actuariels non reconnus | 17 908 464  |
| Montant des services passés non reconnus           | (1 276 942) |

3.3 État des échéances des créances

| (en euros)                               | Montant brut  | À un an au plus | À plus d'un an |
|------------------------------------------|---------------|-----------------|----------------|
| Créances de l'actif immobilisé           | 51 416 389    | 3 277 630       | 48 138 759     |
| Créances rattachées à des participations | 2 928 110     | 2 928 110       | -              |
| Prêts                                    | 21 026 403    | -               | 21 026 403     |
| Autres immobilisations financières       | 27 461 876    | 349 520         | 27 112 357     |
| Créances de l'actif circulant            | 1 008 874 916 | 900 288 426     | 108 586 490    |
| Créances clients                         | 108 959 711   | 107 087 692     | 1 872 019      |
| Personnel et organismes sociaux          | 1 626 276     | 1 626 276       | -              |
| État                                     | 135 951 348   | 34 707 011      | 101 244 337    |
| Groupe et associés                       | 726 607 873   | 726 607 873     | -              |
| Autres créances                          | 26 442 936    | 22 150 295      | 4 292 641      |
| Charges constatées d'avance              | 9 286 772     | 8 109 279       | 1 177 493      |
| TOTAL                                    | 1 060 291 305 | 903 566 056     | 156 725 249    |

Altran Technologies a recours de manière significative à l'affacturage. Les encours de créances cédées au *factor* apparaissent en engagements hors bilan au 31 décembre 2016 pour 187 048 milliers d'euros contre 139 988 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (cf. Note 6).

Informations concernant les opérations d'affacturage

| (en euros)                               | 2016        | 2015        |
|------------------------------------------|-------------|-------------|
| En-cours clients                         | 187 048 322 | 139 988 379 |
| Compte-courant et garantie <i>factor</i> | 19 332 523  | 11 507 870  |
| Avance court terme du <i>factor</i>      | 167 715 798 | 128 480 509 |

La Société a procédé à la cession de la créance de CICE 2016 du groupe fiscal pour un montant de 16 357 milliers d'euros dans le cadre d'un contrat de cession-escompte dont l'échéance est au 13 août 2020. Après déduction d'un dépôt de garantie et du coût du financement, Altran Technologies a perçu un montant net de 15 238 milliers d'euros.

3.4 Variation des capitaux propres

| (en euros)              | Valeur début exercice | Mouvements sur le capital |              | Affectation résultat N-1 | Résultat exercice N | Valeur fin exercice |
|-------------------------|-----------------------|---------------------------|--------------|--------------------------|---------------------|---------------------|
|                         |                       | Augmentation              | Réduction    |                          |                     |                     |
| Capital                 | 87 900 133            | -                         | -            | -                        | -                   | 87 900 133          |
| Prime d'émission        | 358 353 121           | -                         | (32 921 920) | -                        | -                   | 325 431 201         |
| Prime de fusion         | 71 638 327            | -                         | -            | -                        | -                   | 71 638 327          |
| Réserve légale          | 8 748 952             | -                         | -            | 41 061                   | -                   | 8 790 013           |
| Report à nouveau        | 49 774 997            | -                         | -            | 56 476 864               | -                   | 106 251 860         |
| Résultat de l'exercice  | 56 517 925            | -                         | -            | (56 517 925)             | 30 823 825          | 30 823 825          |
| Provisions réglementées | 377 354               | 36 181                    | -            | -                        | -                   | 413 534             |
| CAPITAUX PROPRES        | 633 310 807           | 36 181                    | (32 921 920) | -                        | 30 823 825          | 631 248 893         |

3.5 Composition du capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social d'Altran Technologies s'élève à 87 900 132,50 euros divisé en 175 800 265 actions ordinaires.

| Composition du capital social                                          | Nombre      | Valeur nominale |
|------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------|
| Actions composant le capital social en début d'exercice                | 175 800 265 | 0,5 euro        |
| Augmentation de capital social dans le cadre de levée de stock-options | 0           | 0,5 euro        |
| Actions composant le capital social en fin d'exercice                  | 175 800 265 | 0,5 euro        |

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2016, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires a mis fin, dans le cadre de sa 18<sup>e</sup> résolution pour la fraction non utilisée, à l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions donnée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2015. Elle a autorisé le conseil d'administration à procéder pendant une période de 18 mois à l'achat, l'échange ou le transfert de ses propres actions, dans la limite de 10 millions actions, soit près de 6 % du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2015, moyennant un prix maximum d'achat de 15 euros par action. L'assemblée générale indiquait que les objectifs poursuivis étaient :

- d'animer le marché du titre Altran Technologies par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de servir les options d'achat d'actions attribuées à des salariés ou dirigeants du groupe Altran au titre de plans mis en œuvre dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce ;
- de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de procéder à des remises ou échanges de titres, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de les annuler, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la douzième résolution dans les termes qui y sont indiqués ou d'une autorisation de même nature.

Au 31 décembre 2016 :

- 58 099 actions étaient détenues par Altran Technologies dans le cadre du contrat de liquidité Exane-BNP Paribas pour un montant de 727 milliers d'euros. Les plus-values (nettes de moins-values) réalisées en 2016 au titre de ce contrat représentent 75 milliers d'euros ;
- 3 043 092 actions étaient également détenues par Altran Technologies pour un montant de 26 166 milliers d'euros.

3.6 Options de souscription d’actions et attribution gratuite d’actions

Les principales caractéristiques des plans d’attribution d’actions gratuites, échus dans l’exercice ou en cours à la clôture, sont les suivantes :

|                                                                                        | Actions gratuites      |            |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------|------------|
|                                                                                        | 2012<br>Hors de France | 2015       | 2016       |
| Date de l'assemblée                                                                    | 10/06/2011             | 01/06/2012 | 29/04/2016 |
| Date du conseil d'administration                                                       | 31/01/2012             | 11/03/2015 | 01/06/2016 |
| Nombre total d'actions pouvant être allouées à la date d'octroi                        | 232 500                | 291 959    | 519 395    |
| <i>dont mandataires sociaux</i>                                                        | 0                      | 0          | 0          |
| <i>dont nombre d’actions pouvant être allouées aux 10 salariés les mieux rémunérés</i> | 0                      | 116 750    | 192 986    |
| <i>Solde au 31/12/2016</i>                                                             | 0                      | 116 750    | 174 891    |
| Date d'attribution définitive des actions gratuites                                    | 31/01/2016             | 11/03/2019 | 01/06/2019 |
| Date de fin de période d'incessibilité des actions gratuites                           | 31/01/2016             | 11/03/2019 | 01/06/2019 |
| Prix de souscription des options/cours de référence des actions <i>(en euros)</i>      | 3,54 €                 | 8,53 €     | 13,35 €    |
| Modèle de valorisation utilisé                                                         | Binomial               | Binomial   | Binomial   |
| Nombre d'actions pouvant être allouées au 31/12/2015                                   | 143 438                | 281 959    | 0          |
| Droits créés en 2016                                                                   | 0                      | 0          | 456 547    |
| Droits perdus en 2016                                                                  | 0                      | 20 000     | 46 302     |
| Droits acquis en 2016                                                                  | 143 438                | 0          | 0          |
| Nombre d'actions pouvant être allouées au 31/12/2016                                   | 0                      | 261 959    | 410 245    |

Plan 2015

L'acquisition des droits est fonction du temps de présence continue :

- 50 % au bout de 2 ans
- 75 % au bout de 3 ans
- 100 % au bout de 4 ans

L'attribution définitive des actions gratuites dépend de l'atteinte d'objectifs financiers Groupe tels que fixés par le conseil d'administration du 11 mars 2015.

Plan 2016

Lors de sa réunion du 01 juin 2016, le conseil d'administration a procédé à l'attribution maximale de 519 395 actions gratuites au bénéfice de salariés du Groupe. Cette décision a été prise dans le cadre de l'autorisation donnée au conseil par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2016 (24ème résolution) en vue de procéder dans un délai de 38 mois à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié (ou certaines catégories d'entre eux) de la société mère Altran Technologies et des sociétés qui lui sont liées, le nombre d'actions attribuées ne pouvant conduire à une augmentation de capital de plus de 3 % du capital social de la société Altran Technologies au jour de l'attribution des actions gratuites par le conseil d'administration.

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

Le plan d'actions gratuites 2016 a été évalué à la date d'octroi selon un modèle reprenant les recommandations de l'ANC (méthode binomiale).

Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité, déterminé en date d'attribution sont les suivants :

- cours comptant de l'action Altran au 01 juin 2016 : 13,35 euros
- période d'acquisition des droits: 3 ans

Le coût notionnel d'incessibilité des titres souscrits exprimé en pourcentage du cours *spot* à la date d'octroi est négligeable.

La période d'acquisition des droits est de 3 ans à compter de la date d'attribution.

L'attribution définitive des actions gratuites est dépendante :

- de la présence ininterrompue du bénéficiaire durant la période d'acquisition
- de la réalisation des objectifs de performance Groupe tels que fixés par le conseil d'administration du 1er juin 2016.

La Société ayant affecté certaines actions auto-détenues à la couverture de ce plan, une charge de 3 261 milliers d'euros a été constatée dans les comptes de l'exercice 2016 par contrepartie d'une provision pour charges.

### 3.7 Emprunts

#### 3.7.1 Emprunts obligataires

Altran Technologies a mis en place plusieurs emprunts obligataires pour un total de 250 millions d'euros sous la forme de titres dématérialisés au porteur d'une valeur nominale de 100 000 euros :

- un emprunt obligataire de 135 millions d'euros a été émis le 16 juillet 2013, rémunéré à 3,75 %, pour une durée initiale de 6 ans. La date d'amortissement normal des obligations est le 16 juillet 2019. Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 16 juillet de chaque année ;
- un emprunt obligataire de 10 millions d'euros a été émis le 17 juillet 2014, rémunéré à 2,81 %, pour une durée initiale de 6 ans. La date d'amortissement normal des obligations est le 17 juillet 2020. Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 17 juillet de chaque année ;
- un emprunt obligataire de 105 millions d'euros a été émis le 17 juillet 2014 et le 1<sup>er</sup> août 2014, rémunéré à 3,00 %, pour une durée initiale de 7 ans. La date d'amortissement normal des obligations est le 16 juillet 2021. Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 17 juillet de chaque année.

Le remboursement anticipé est possible :

- au gré d'Altran Technologies :
  - à tout moment, pour tout ou partie des obligations, par rachats en Bourse ou hors Bourse ou par offres de rachats ou d'échange,
  - à tout moment, pour tout ou partie des obligations restant en circulation à quelque prix ou conditions que ce soit ;
- au gré des porteurs :
  - à tout moment à un prix égal au pair majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement en cas de :
    - défaut de paiement de toutes dettes d'emprunt de l'émetteur ou d'une de ses filiales,
    - procédure de conciliation avec ses créanciers,
    - dissolution, liquidation, fusion, scission ou absorption de l'émetteur ou de ses principales filiales qui ne transmettraient pas l'intégralité des obligations de l'émetteur à la personne morale qui lui succéderait,
    - non-respect des modalités de l'emprunt y compris le non-respect de l'engagement de ratio financier,
    - en cas de changement de contrôle de la Société : c'est-à-dire l'acquisition, par une personne ou un groupe de personnes agissant de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, directement ou indirectement, de plus de 50 % du capital social de l'émetteur ou de ses droits de vote.

La mise à disposition de ces crédits est subordonnée au respect d'un engagement de ratio financier (Dette financière nette incluant toutes les opérations de cession de créances et d'affacturage/*EBITDA*) inférieur à 2,75 pour les 2 premières années, puis inférieur à 2,50 à chaque clôture annuelle jusqu'au 31 décembre 2020.

Si le ratio annuel est supérieur à 2,00, un intérêt majoré sera applicable au titre des périodes suivantes:

- +0,50 % au titre de l'emprunt obligataire rémunéré à 3,75 %;
- +0,70 % au titre de l'emprunt obligataire rémunéré à 3,00 %;
- +0,60 % au titre de l'emprunt obligataire rémunéré à 2,81 %.

La charge financière relative à ces emprunts au titre de l'exercice 2016 s'élève à 8 727 milliers d'euros dont 3 933 milliers d'euros d'intérêts courus qui seront payables à terme échu le 17 juillet 2017.

#### 3.7.2 Emprunt CAPEX et crédit renouvelable - Pool bancaire

Altran Technologies a signé le 29 janvier 2013 une ligne de crédit d'un maximum de 150 millions d'euros exclusivement destinée à financer totalement ou partiellement des opérations de croissance externe (en ce compris le refinancement de l'endettement des entreprises acquises) réalisées par Altran Technologies ou l'une de ses filiales, avec un groupe de banques comprenant Société Générale, BNP Paribas, Natixis, Commerzbank et le Crédit Agricole Ile-de-France. Un nouvel avenant à ce crédit a été signé le 29 juillet 2015.

Les principales caractéristiques du contrat et de son dernier avenant sont les suivantes :

- échéance 5 ans à compter de la signature du contrat ;
- amortissement semestriel en 8 échéances pour la fraction utilisée à la date du 29 janvier 2014 ;
- amortissement semestriel en 6 échéances pour la fraction complémentaire utilisée à la date du 29 janvier 2015 ;
- mise à disposition d'une ligne de crédit renouvelable progressive d'un montant maximum de 300 millions d'euros en cumulé (CAPEX et crédit renouvelable)
- les intérêts du crédit CAPEX sont payables à terme échu selon une durée de 3 ou 6 mois convenue entre l'emprunteur et le prêteur, les échéances d'intérêts étant définies le 29 janvier, le 29 avril, le 29 juillet et le 29 octobre ;
- rémunération maximale du crédit CAPEX : EURIBOR + 1,65 % ;
- les intérêts du crédit renouvelable sont payables à terme échu selon une durée de 1, 2, 3 ou 6 mois ou toute autre durée convenue avec les prêteurs;
- rémunération maximale du crédit renouvelable : EURIBOR + 1,25 % ;

- la mise à disposition des crédits est subordonnée au respect d'un ratio "Dette financière nette / *EBITDA*" inférieur ou égal à 2,50 au 30 juin et 31 décembre jusqu'au remboursement intégral des sommes prêtées ;
- l'*EBITDA* retenu pour le calcul des *covenants* est le dernier *EBITDA* consolidé et audité pour une période de 12 mois, ajusté sur une base pro forma de manière à intégrer (sur une base de 12 mois) l'*EBITDA* afférent à toute Entreprise Eligible acquise dans le cadre d'une Opération de Croissance Externe Autorisée réalisée au cours de ladite période;
- la dette financière nette correspond à la dette financière nette à laquelle sont rajoutés les crédits vendeurs et clauses de complément de prix relatifs à une opération de croissance externe.

Le niveau de marge sera revu semestriellement en fonction du ratio consolidé de levier financier ("Dette financière nette / *EBITDA*").

|                | Crédit CAPEX | Crédit renouvelable |
|----------------|--------------|---------------------|
| Ratio > = 2,00 | 1,65 % l'an  | 1,25 % l'an         |
| Ratio < 2,00   | 1,25 % l'an  | 0,85 % l'an         |
| Ratio < 1,50   | 1,05 % l'an  | 0,65 % l'an         |
| Ratio < 1,00   | 0,85 % l'an  | 0,55 % l'an         |

Ces crédits sont assortis de clauses de respect dont les principales sont détaillées ci-après :

- ratio financier ;
- remboursement anticipé dès lors que le produit net des cessions d'actifs ou de titres de filiales dépasse 30 millions d'euros et ce à hauteur de 100 % de la fraction non réinvestie aux fins de remplacement des actifs relevant de l'activité ou réalisation d'opérations de croissance externe.

3.7.3 Convention de crédit renouvelable - Commerzbank

Altran Technologies a signé le 4 juillet 2013 une convention de crédit renouvelable avec Commerzbank portant sur 30 millions d'euros. Un avenant à ce crédit a été signé le 29 juillet 2015.

Les principales caractéristiques de ce crédit sont désormais les suivantes :

- échéance au 4 janvier 2018;
- remunération maximale du crédit : Euribor + 1,65 %;
- mise à disposition subordonnée au respect d'un ratio "Dette nette / *EBITDA*" inférieur ou égal à 2,50 au 30 juin et 31 décembre jusqu'au remboursement intégral des sommes prêtées.

Le niveau de marge sera revu semestriellement en fonction du ratio consolidé de levier financier ("Dette financière nette / *EBITDA*").

|                | Crédit renouvelable |
|----------------|---------------------|
| Ratio > = 2,00 | 1,65 % l'an         |
| Ratio < 2,00   | 1,25 % l'an         |
| Ratio < 1,50   | 1,05 % l'an         |
| Ratio < 1,00   | 0,85 % l'an         |

Le tableau d'amortissement des lignes de crédit de moyen terme à disposition d'Altran Technologies est détaillé ci-après :

| (en millions d'euros)     | Juin 2017 | Déc. 2017 | Juin 2018 | Déc. 2018 | Juin 2019 | Déc. 2019 | Juin 2020 | Déc. 2020 | Juin 2021 | Déc. 2021 |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Crédit CAPEX              | 36,1      | 18,0      | 0,0       | 0,0       | 0,0       | 0,0       | 0,0       | 0,0       | 0,0       | 0,0       |
| Emprunts obligataires     | 250,0     | 250,0     | 250,0     | 250,0     | 250,0     | 115,0     | 115,0     | 105,0     | 105,0     | 0,0       |
| Total                     | 286,1     | 268,0     | 250,0     | 250,0     | 250,0     | 115,0     | 115,0     | 105,0     | 105,0     | 0,0       |
| Revolving - Pool bancaire | 263,9     | 282,0     | 300,0     | 300,0     | 300,0     | 300,0     | 300,0     | 0,0       | 0,0       | 0,0       |
| Revolving - Commerzbank   | 7,2       | 3,6       | 0,0       | 0,0       | 0,0       | 0,0       | 0,0       | 0,0       | 0,0       | 0,0       |
| TOTAL GÉNÉRAL             | 557,2     | 553,6     | 550,0     | 550,0     | 550,0     | 415,0     | 415,0     | 105,0     | 105,0     | 0,0       |

L'évolution du ratio financier du Groupe au cours de l'exercice 2016 est la suivante :

|                                                                                                                  | Déc. 2016 | Déc. 2015 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Dette financière nette / <i>EBITDA</i> (levier financier) selon définition des contrats d'emprunts et de crédits | 0,94      | 0,83      |

La majorité des dettes financières auprès des établissements de crédit est contractée à taux variable essentiellement indexé sur le taux de référence EURIBOR ou EONIA mais une politique de couverture a été mise en place comme explicitée en paragraphe 4 « Facteurs de risques » du document de référence.

3.8     Autres lignes de crédit et gestion de la trésorerie

3.8.1    Affacturage

Altran Technologies disposait au 31 décembre 2016 d'une ligne de financement d'un montant de 168 millions d'euros dans le cadre de ses contrats d'affacturage, qui ne constituent pas un engagement à terme défini et sont à tacite reconduction.

3.8.2    Gestion de trésorerie

Les liquidités d'Altran Technologies sont placées auprès de la société GMTS, filiale du Groupe, assurant la gestion de trésorerie centralisée, ce qui permet de réduire le risque de liquidité.

Une procédure est mise en œuvre pour la définition des règles d'utilisation des liquidités du Groupe dans les filiales et au niveau central, dont l'essentiel des recommandations tient en deux grands principes :

- tous les excédents de trésorerie des filiales sont investis exclusivement auprès de la centrale de trésorerie du Groupe (GMTS, société de droit français) ;
- GMTS place ces excédents sur des supports monétaires dont la sensibilité et la volatilité sont inférieures à 1 % par an ;

Altran Technologies émet également des billets de trésorerie (d'une durée maximale d'un an) dans le cadre d'un programme déposé auprès de la Banque de France. Le plafond de l'encours du programme s'élève à 500 millions d'euros.

3.8.3    Couverture de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2016, les principales caractéristiques de ces contrats de couverture sont les suivantes :

|         | Date<br>départ | Date<br>échéance | Type                                   | Taux fixe | Nominal    | Taux initial          | Devise |
|---------|----------------|------------------|----------------------------------------|-----------|------------|-----------------------|--------|
| BNP     | 29/01/16       | 29/01/17         | Swap à échéance<br>29/01/2018 à palier | 1,50 %    | 37 500 000 | Euribor3M             | EUR    |
| BNP     | 29/01/17       | 29/01/18         | Swap à échéance<br>29/01/2018 à palier | 1,95 %    | 37 500 000 | Euribor3M             | EUR    |
| SG      | 29/01/16       | 29/01/17         | Swap à échéance<br>29/01/2018 à palier | 1,46 %    | 37 500 000 | Euribor3M             | EUR    |
| SG      | 29/01/17       | 29/01/18         | Swap à échéance<br>29/01/2018 à palier | 1,95 %    | 37 500 000 | Euribor3M             | EUR    |
| Natixis | 01/08/12       | 01/02/17         | Swap                                   | 0,00 %    | 50 000 000 | Euribor6M<br>+ 11 bps | EUR    |
| Natixis | 29/01/16       | 29/01/17         | Swap à échéance<br>29/01/2018 à palier | 1,30 %    | 37 500 000 | Euribor3M             | EUR    |
| Natixis | 29/01/17       | 29/01/18         | Swap à échéance<br>29/01/2018 à palier | 1,80 %    | 37 500 000 | Euribor3M             | EUR    |
| CA      | 29/01/16       | 29/01/17         | Swap à échéance<br>29/01/2018 à palier | 1,15 %    | 37 500 000 | Euribor3M             | EUR    |
| CA      | 29/01/17       | 29/01/18         | Swap à échéance<br>29/01/2018 à palier | 1,80 %    | 37 500 000 | Euribor3M             | EUR    |

La gestion du risque de taux est assurée par la direction financière du Groupe.

3.9 Etat des échéances des dettes

| (en euros)                                           | Montant brut | À 1 an au plus | Entre 1 et 5 ans | À plus de 5 ans |
|------------------------------------------------------|--------------|----------------|------------------|-----------------|
| Emprunts obligataires                                | 253 932 607  | 3 932 607      | 250 000 000      | -               |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit | 367 660 785  | 279 619 118    | 88 041 667       | -               |
| Emprunts et dettes financières divers                | 741 440      | 741 440        | -                | -               |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés             | 111 497 371  | 111 497 371    | -                | -               |
| Dettes fiscales et sociales                          | 169 605 510  | 169 605 510    | -                | -               |
| Dettes sur immobilisations                           | 2 278 832    | 2 278 832      | -                | -               |
| Autres dettes                                        | 12 106 393   | 12 106 393     | -                | -               |
| Produits constatés d'avance                          | 22 938 017   | 22 938 017     | -                | -               |
| TOTAL                                                | 940 760 954  | 602 719 287    | 338 041 667      | -               |

3.10 Entreprises liées et participations

| Actifs et passifs concernant les entreprises liées (en euros) |             |
|---------------------------------------------------------------|-------------|
| Participations                                                | 448 111 695 |
| Dépréciation des titres de participations                     | (3 113 139) |
| Créances clients et comptes rattachés                         | 42 978 671  |
| Autres créances et charges constatées d'avance                | 728 379 552 |
| Disponibilités                                                | 365 593     |
| Provisions pour risques et charges                            | 338 799     |
| Emprunts et dettes financières divers                         | 1 345       |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                      | 55 541 827  |
| Dettes sur immobilisations                                    | 300 000     |
| Autres dettes et produits constatés d'avance                  | 397 863     |

| Charges et produits concernant les entreprises liées (en euros) |            |
|-----------------------------------------------------------------|------------|
| Produits d'exploitation                                         | 61 926 776 |
| Charges d'exploitation                                          | 58 431 386 |
| Produits financiers                                             | 34 927 984 |
| Charges financières                                             | 1 088 669  |
| Produits exceptionnels                                          | 836 510    |
| Charges exceptionnelles                                         | 45 473 302 |

Les transactions entre parties liées, visées à l'article R. 123-198 11 du Code de commerce, ayant été conclues à des conditions normales de marché aucune information n'est à fournir.

3.11 Produits à recevoir

| (en euros)                            |            |
|---------------------------------------|------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 39 527 394 |
| Autres créances                       | 2 301 310  |
| Créances fiscales et sociales         | 6 212 600  |
| Groupe et associés                    | 3 250 000  |
| Disponibilités                        | 365 593    |
| TOTAL                                 | 51 656 897 |

3.12 Charges à payer

| (en euros)                                           |             |
|------------------------------------------------------|-------------|
| Emprunts obligataires                                | 3 932 607   |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit | 617 483     |
| Emprunts et dettes financières divers                | 50 486      |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés             | 33 122 712  |
| Dettes fiscales et sociales                          | 92 366 719  |
| Dettes sur immobilisations                           | 1 148 368   |
| Autres dettes                                        | 7 348 625   |
| TOTAL                                                | 138 587 001 |

3.13 Charges et produits constatés d'avance

| (en euros)                        | Charges   | Produits   |
|-----------------------------------|-----------|------------|
| Charges / Produits d'exploitation | 7 157 421 | 22 938 017 |
| Charges / Produits financiers     | 2 129 351 | -          |
| TOTAL                             | 9 286 772 | 22 938 017 |

3.14 Crédit-bail

| (en euros)                                         | Matériel de bureau |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| Valeur d'origine                                   | 2 558 201          |
| Amortissements : cumuls exercices antérieurs       | 2 558 201          |
| Dotations exercice                                 | -                  |
| TOTAL                                              | 2 258 201          |
| Redevances payées : cumuls exercices antérieurs    | 3 022 145          |
| Exercice                                           | -                  |
| TOTAL                                              | 3 022 145          |
| Redevances restant à payer à 1 an au plus          | -                  |
| De 1 à 5 ans                                       | -                  |
| TOTAL                                              | -                  |
| Valeurs résiduelles à plus d'1 an et 5 ans au plus | -                  |
| MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE             | -                  |

La valeur des immobilisations afférentes et leurs amortissements ne sont pas comptabilisés dans les comptes annuels d'Altran Technologies.

Note 4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

| (en euros)                            |             |
|---------------------------------------|-------------|
| Répartition par secteurs d'activité   |             |
| Ventes de marchandises                | 1 191 566   |
| Prestations de biens et services      | 873 294 314 |
| TOTAL                                 | 874 485 880 |
| Répartition par marchés géographiques |             |
| Ventes en France                      | 783 197 117 |
| Ventes à l'étranger                   | 91 288 763  |
| TOTAL                                 | 874 485 880 |

4.2 Résultat financier

| (en euros)                                                     | Charges financières | Produits financiers |
|----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Intérêts sur compte courant Groupe                             | 738 865             | -                   |
| Intérêt sur commissions                                        | 580 282             | -                   |
| Intérêt sur découvert et escompte                              | 215 769             | -                   |
| Intérêts sur emprunts obligataires                             | 8 726 644           | -                   |
| Intérêts sur participation salariale                           | 27 480              | -                   |
| Intérêts sur crédits revolving                                 | 2 171 023           | -                   |
| Intérêts sur billets de trésorerie                             | 789 464             | -                   |
| Intérêts sur instruments de couverture                         | 1 444 647           | -                   |
| Intérêts sur dettes commerciales                               | 105 159             | -                   |
| Escomptes accordés                                             | 97 844              | -                   |
| Pertes de change                                               | 339 359             | -                   |
| Charges financières sur affacturage                            | 1 075 258           | -                   |
| Autres charges financières                                     | 2 246 247           | -                   |
| Provision pour risques et charges                              | 34 979              | -                   |
| Provision dépréciation titres de participation                 | 11 004              | -                   |
| Provision pour situation nette négative filiales               | 338 799             | -                   |
| Provision dépréciation immobilisations financières             | 1 870 797           | -                   |
| Provision engagement retraite                                  | 342 771             | -                   |
| Dividendes reçus Groupe                                        | -                   | 32 399 486          |
| Intérêts sur compte courant Groupe                             | -                   | 1 807 738           |
| Reprise de provisions financières                              | -                   | 3 047 360           |
| Reprise de provision pour dépréciation titres de participation | -                   | 720 761             |
| Gains de change                                                | -                   | 357 878             |
| Escomptes obtenus                                              | -                   | (6 054)             |
| Revenus créances commerciales                                  | -                   | 90                  |
| Produits sur cession de VMP                                    | -                   | (48)                |
| Autres produits financiers                                     | -                   | 20 408              |
| TOTAL CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS                           | 21 156 393          | 38 347 619          |

4.3 Résultat exceptionnel

| <i>(en euros)</i>                                                                                    | Charges exceptionnelles | Produits exceptionnels |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Charges exceptionnelles de restructuration                                                           | 13 552 268              | -                      |
| Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion hors Groupe                                 | 3 464 119               | -                      |
| Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion Groupe                                      | 45 473 302              | -                      |
| VNC des immobilisations sorties de l'actif                                                           | 8 142 675               | -                      |
| Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles                                     | 16 810 000              | -                      |
| Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles dans le cadre de la restructuration | 147 500                 | -                      |
| Dotations aux amortissements dérogatoires                                                            | 36 181                  | -                      |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion hors Groupe                                         | -                       | 9 434 223              |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion Groupe                                              | -                       | 836 510                |
| Produits de cession des immobilisations cédées                                                       | -                       | 5 668 486              |
| Reprises de provisions de restructuration                                                            | -                       | 258 500                |
| Reprises de provisions exceptionnelles diverses                                                      | -                       | 1 090 478              |
| TOTAL CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS                                                              | 87 626 045              | 17 288 196             |

Les charges exceptionnelles de restructuration (13 552 milliers d'euros) correspondent essentiellement à des transferts de charges d'exploitation (coûts salariaux, honoraires, loyers et charges diverses) qui, après analyse, sont reclassées au résultat exceptionnel.

La charge de 45 473 milliers d'euros est la conséquence d'un contrôle fiscal par lequel une perte de liquidation assumée antérieurement par une filiale intégrée a dû être réallouée à la maison mère. La filiale a compensé la Société à hauteur de l'impôt sur les sociétés (cf. ci-dessous "Impôts sur exercices antérieurs).

4.4 Impôts sur les sociétés et impact de l'intégration fiscale

| <i>(en euros)</i>                                                   | Résultat avant impôts | Impôts       | Résultat après impôts |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|-----------------------|
| Résultat courant                                                    | 59 706 377            | (19 902 126) | 39 804 251            |
| Résultat exceptionnel                                               | (70 337 848)          | 23 445 949   | (46 891 899)          |
| Résultat comptable                                                  | (10 631 472)          | 3 543 824    | (7 087 648)           |
| Différences permanentes                                             | (23 580 093)          | 7 860 031    | 7 860 031             |
| Différences temporaires                                             | (1 837 493)           | 612 498      | 612 498               |
| Résultat fiscal individuel                                          | (36 049 058)          | 12 016 353   | 1 384 881             |
| Retraitements liés à l'intégration fiscale                          | 51 200 444            | (17 066 815) | (17 066 815)          |
| Utilisations de déficits reportables                                | (8 075 693)           | 2 691 898    | 2 691 898             |
| Résultat fiscal du groupe intégré                                   | 7 075 693             | (2 358 564)  | (12 990 036)          |
| Contributions additionnelles                                        |                       | (1 040 312)  | (1 040 312)           |
| Impôts sur les sociétés et contributions des filiales bénéficiaires |                       | 4 789 831    | 4 789 831             |
| Crédits d'impôts                                                    |                       | 31 296 632   | 31 296 632            |
| Impôts sur exercices antérieurs                                     |                       | 8 767 710    | 8 767 710             |
| RÉSULTAT NET                                                        | (10 631 472)          | 41 455 297   | 30 823 825            |

La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe Altran est fondée sur le principe de la neutralité selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration.

L'économie d'impôt, ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale, est comptabilisée par la société mère Altran Technologies.

Le groupe d'intégration fiscale étant bénéficiaire en 2016, un impôt de 2 358 564 euros a été comptabilisé par la maison mère au titre de l'impôt groupe.

La contribution des filiales bénéficiaires à l'impôt du groupe a fait l'objet d'une comptabilisation en produits chez Altran Technologies pour 4 789 831 euros.

La décomposition en est la suivante :

|                              |                 |
|------------------------------|-----------------|
| Impôt sur les sociétés       | 4 685 206 euros |
| Contributions additionnelles | 104 625 euros   |

4.5 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

| Nature des différences temporaires (en euros)  | Montant     | Impôt      |
|------------------------------------------------|-------------|------------|
| C3S                                            | 1 259 284   | 433 571    |
| Provision indemnités fin de carrière           | 33 565 675  | 11 556 662 |
| Autres provisions pour risques et charges      | 7 645 686   | 2 632 410  |
| Déficits fiscaux                               | 198 065 012 | 68 193 784 |
| ALLEGEMENTS                                    | 240 535 657 | 82 816 427 |
| Restitution de déficits aux filiales intégrées | 11 988 861  | 4 127 765  |
| ACCROISSEMENTS                                 | 11 988 861  | 4 127 765  |

Altran Technologies, en sa qualité de tête du groupe d'intégration fiscale, est amenée à utiliser les déficits générés par ses filiales intégrées. Du fait du principe de neutralité retenu dans les conventions d'intégration fiscale, Altran Technologies devra rendre le bénéfice de ces déficits aux filiales lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires.

L'accroissement de la dette future d'impôts matérialise cette obligation.

4.6 Effectifs

Personnel salarié moyen

| Catégorie | Au 31 déc. 2016 | Au 31 déc. 2015 |
|-----------|-----------------|-----------------|
| Cadres    | 8 787           | 8 457           |
| Employés  | 934             | 858             |
| TOTAL     | 9 721           | 9 315           |

4.7 Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations versées en 2016 aux mandataires sociaux de la société Altran Technologies s'élève à 3 656 milliers d'euros dont 322 milliers d'euros de jetons de présence.

Aucun crédit ou avance n'a été accordé à ces membres au cours de l'exercice 2016.

## Note 5 Informations sur les litiges et contentieux en cours significatifs

- A la suite des articles parus dans *Le Monde* en octobre 2002 et des résultats de l'audit complémentaire des commissaires aux comptes ayant donné lieu à une rectification des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2002, le parquet de Paris a décidé de procéder à l'ouverture d'une instruction des chefs d'abus de biens sociaux, diffusion d'informations trompeuses de nature à agir sur les cours ainsi que faux et usage de faux.

La saisine a été étendue une première fois en juin 2004 pour viser le délit de présentation des comptes ne donnant pas une image fidèle de la Société et, une seconde fois, en septembre 2004, pour viser le délit d'initiés.

Altran Technologies s'est constituée partie civile et cette constitution a été déclarée recevable par ordonnance du 6 mars 2003. Treize autres personnes physiques ou morales se sont également portées parties civiles en novembre 2004.

Les anciens dirigeants et un cadre du Groupe ont été mis en examen. Altran Technologies a, pour sa part, été mise en examen, sans remise en cause de son statut de partie civile, des chefs de diffusion d'informations trompeuses de nature à agir sur les cours, mais également de faux et usage de faux.

L'instruction est close depuis le 7 janvier 2009. Une ordonnance de clôture a été rendue le 29 novembre 2011, aux termes de laquelle les anciens dirigeants et Altran Technologies en qualité de personne morale sont renvoyés devant le tribunal correctionnel.

Les audiences se sont tenues du 15 au 31 janvier 2014. Par décision du 4 juin 2014, le tribunal a renvoyé l'affaire au parquet en vue de la désignation d'un nouveau juge d'instruction. Par ordonnance du 11 mai 2015, le vice-président en charge de l'instruction a renvoyé l'ensemble des parties devant le Tribunal correctionnel. Les audiences au fond se sont tenues fin novembre et début décembre 2016. Le 14 décembre 2016, le Procureur a requis des peines de prison avec sursis et des amendes (225 milliers d'euros pour Altran notamment) du chef des délits de faux et usage. Compte-tenu de la loi du 21 juin 2016 sur le non-cumul des poursuites administratives et pénales, le Procureur a considéré que l'action publique était éteinte au regard du délit de diffusion d'information fausse ou trompeuse. Le délibéré est fixé au 30 mars 2017.

L'ensemble des procédures susvisées concernent des faits survenus exclusivement sur la période 2001-2002.

- Un ancien salarié a, en janvier 2011, assigné Altran Technologies devant le tribunal de commerce de Paris. Licencié pour faute lourde en 1999, il se prévaut aujourd'hui, ainsi que ses trois associés dans la société qu'il a constituée à l'issue de son licenciement, d'un préjudice du fait qu'il aurait été contraint de reporter l'introduction en Bourse de sa société, et ce compte tenu des procédures pénales intentées par Altran à son encontre et au titre desquelles il a été depuis relaxé. Débouté de ses demandes par jugement du 7 juillet 2014, le salarié a interjeté appel de cette décision. Débouté une nouvelle fois de ses demandes par la cour d'appel, aux termes d'un arrêt du 29 septembre 2016, le salarié s'est pourvu en cassation.
- Altran Technologies a été assignée en justice par des salariés et/ou ex-salariés qui réclament le paiement d'heures supplémentaires.

Après avoir été déboutée en première instance, une partie des plaignants a obtenu gain de cause devant la cour d'appel de Toulouse en septembre 2014. La Cour de cassation a confirmé l'arrêt de la cour d'appel par décision en date du 4 novembre 2015.

Compte-tenu de la situation créée par l'arrêt de la Cour de cassation, et des risques pesant sur la Société pour l'ensemble de ses salariés bénéficiant d'une convention individuelle de forfait de 38,5 heures, et bien qu'Altran considère que les conventions de forfait hebdomadaire en heures conclues avec ses salariés sont parfaitement valides, Altran n'a eu d'autres choix que de considérer que l'ensemble de ses salariés était désormais soumis au droit commun de la durée du travail (pas de forfait hebdomadaire en heure, application stricte des 35 heures hebdomadaires, pas de plafond de jours travaillés et donc pas de jours de repos supplémentaires - JNT).

Toutefois, afin de trouver une solution satisfaisante pour ses salariés, Altran a signé un accord collectif, le 29 février 2016, instaurant, parmi d'autres mesures, une modalité de temps de travail spécifique « Altran » (158 heures par mois + 10 jours de JNT maximum par an), qui a été proposée à tous les collaborateurs ayant une rémunération inférieure au PASS et dont la durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures depuis le 1er janvier 2016.

Les décisions de la cour d'appel de Toulouse et de la cour de Cassation ont déclenché un nombre important (environ 1 000) de saisines des conseils de Prud'hommes de la part de salariés ou d'anciens salariés. Les audiences au fond vont se tenir de janvier 2017 à septembre 2018. A la date d'arrêté des comptes 2016, des décisions parfaitement contradictoires ont été rendues par différents conseils de Prud'hommes.

- La société Altran Technologies est en situation contentieuse avec plusieurs de ses salariés ou anciens salariés.
- La société Altran Technologies a été assignée par un ancien dirigeant pour licenciement abusif. Cette procédure fait l'objet d'un sursis à statuer.
- En mars 2011, la société Altran Technologies concluait différents contrats pour la fourniture de copieurs avec un loueur et un constructeur de matériels, au titre desquels des copieurs ainsi que des prestations de services d'impression et de maintenance seraient fournis à Altran (les matériels faisant l'objet de contrats de location). Le loueur a fait appel à une société de financement et lui a cédé les contrats de location souscrits avec Altran Technologies. Un contrat similaire ayant pour objet des ordinateurs a également été conclu.

La société Altran Technologies a toutes raisons de considérer que les contrats ont été conclus dans des conditions suspectes et désavantageuses pour la société Altran Technologies qui a en conséquence suspendu les paiements qui devaient être effectués au titre des contrats susvisés.

Altran a corrélativement été assignée afin que soient prononcés la résiliation des contrats de location, la restitution des matériels sous astreinte ainsi que le versement de dommages-intérêts. Par ailleurs, le loueur d'origine a assigné Altran en août 2012 devant le tribunal de commerce de Paris pour rupture unilatérale du contrat-cadre et demande des dommages et intérêts, notamment pour manque à gagner.

La société Altran Technologies conteste le bien-fondé des demandes formulées à son encontre et a déposé une plainte visant différents protagonistes. Compte tenu de l'instruction en cours, les demandes mentionnées ci-dessus ont fait l'objet de décisions de sursis à statuer du tribunal de commerce de Paris, en date des 17 juin 2013 et 2 juin 2015.

Note 6 Engagements hors bilan

6.1 Engagements donnés

| (en milliers d'euros)                    | Total   | Dirigeants | Filiales | Participations | Entreprises liées | Autres  |
|------------------------------------------|---------|------------|----------|----------------|-------------------|---------|
| Loyers & matériel de bureau              | 57 872  |            |          |                |                   | 57 872  |
| Cautions et garanties                    | 28 271  | 1 678      | 4 015    |                |                   | 22 578  |
| Swap / Cap / Tunnel                      | 200 000 |            |          |                |                   | 200 000 |
| Engagements en matière d'affacturage     | 187 048 |            |          |                |                   | 187 048 |
| Autres engagements : locations véhicules | 7 093   |            |          |                |                   | 7 093   |
| Clauses de non-concurrence               | 19      |            |          |                |                   | 19      |

6.2 Engagements reçus

| (en milliers d'euros) | Total | Dirigeants | Filiales | Participations | Entreprises liées | Autres |
|-----------------------|-------|------------|----------|----------------|-------------------|--------|
| Néant                 |       |            |          |                |                   |        |

Note 7 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu, depuis la clôture de l'exercice 2016, d'évènements de nature à modifier de manière significative la situation financière et commerciale de la société Altran Technologies.

Note 8      Tableau des filiales et participations

| Sociétés                                                           | Capital | Capitaux<br>propres<br>autres que<br>le capital | Quote-part<br>du capital<br>détenu (%) |                                        |        | Créances, prêts<br>et avances<br>consentis par la<br>Société et non<br>encore<br>remboursés | Montant<br>des<br>cautions et<br>avals<br>donnés par<br>la Société | Chiffre<br>d'affaires HT<br>du dernier<br>exercice | Résultats<br>(bénéfice ou<br>perte du<br>dernier<br>exercice clos) | Dividendes<br>encaissés par la<br>Société au cours<br>de l'exercice |
|--------------------------------------------------------------------|---------|-------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
|                                                                    |         |                                                 |                                        |                                        |        |                                                                                             |                                                                    |                                                    |                                                                    |                                                                     |
|                                                                    |         |                                                 |                                        | Valeur comptable des titres<br>détenus |        |                                                                                             |                                                                    |                                                    |                                                                    |                                                                     |
|                                                                    |         |                                                 |                                        | Brute                                  | Nette  |                                                                                             |                                                                    |                                                    |                                                                    |                                                                     |
| Filiales françaises détenues à plus de 50 % (en milliers d'euros)  |         |                                                 |                                        |                                        |        |                                                                                             |                                                                    |                                                    |                                                                    |                                                                     |
| Altran Education<br>Services                                       | 550     | (799)                                           | 100,00 %                               | 3 063                                  | 1      | -                                                                                           | -                                                                  | 1 526                                              | (250)                                                              | -                                                                   |
| Logiquail                                                          | 37      | 431                                             | 100,00 %                               | 37                                     | 37     | -                                                                                           | -                                                                  | 1 932                                              | 383                                                                | 1 900                                                               |
| Altran Prototypes<br>Automobiles                                   | 20      | (5)                                             | 100,00 %                               | 54                                     | 15     | -                                                                                           | -                                                                  | 0                                                  | (3)                                                                | -                                                                   |
| Altran<br>Participations                                           | 37      | 101                                             | 100,00 %                               | 37                                     | 37     | -                                                                                           | -                                                                  | 0                                                  | (2)                                                                | 900                                                                 |
| GMTS                                                               | 200     | 4 832                                           | 80,00 %                                | 160                                    | 160    | 711 813                                                                                     | -                                                                  | 0                                                  | 33 104                                                             | -                                                                   |
| Altran Allemagne                                                   | 10      | (96)                                            | 100,00 %                               | 10                                     | 0      | -                                                                                           | -                                                                  | 0                                                  | (94)                                                               | -                                                                   |
| Altran Lab                                                         | 20 000  | 6 829                                           | 100,00 %                               | 23 762                                 | 23 762 | 2                                                                                           | -                                                                  | 45 619                                             | 3 788                                                              | -                                                                   |
| Altran Connected<br>Solutions                                      | 10 000  | 4 106                                           | 100,00 %                               | 9 993                                  | 9 993  | (10)                                                                                        | -                                                                  | 7 427                                              | (203)                                                              | -                                                                   |
| OXO                                                                | 118     | 324                                             | 100,00 %                               | 3 077                                  | 3 077  | 1                                                                                           | -                                                                  | 3 764                                              | (279)                                                              | -                                                                   |
| Altran<br>Participations 1                                         | 1       | (2)                                             | 100,00 %                               | 1                                      | 0      | -                                                                                           | -                                                                  | 0                                                  | (2)                                                                | -                                                                   |
| Altran<br>Participations 2                                         | 1       | (2)                                             | 100,00 %                               | 1                                      | 0      | -                                                                                           | -                                                                  | 0                                                  | (2)                                                                | -                                                                   |
| Filiales françaises détenues à moins de 50 % (en milliers d'euros) |         |                                                 |                                        |                                        |        |                                                                                             |                                                                    |                                                    |                                                                    |                                                                     |
| R2I                                                                | -       | -                                               | -                                      | 16                                     | 0      | -                                                                                           | -                                                                  | -                                                  | -                                                                  | -                                                                   |

| Sociétés                                                 | Capital | Capitaux<br>propres<br>autres que<br>le capital | Quote-part<br>du capital<br>détenu (%) |                                        |         | Créances, Prêts<br>et avances<br>consentis par<br>la Société et<br>non encore<br>remboursés | Montant<br>des<br>cautions et<br>avals<br>donnés<br>par la<br>Société | Chiffre<br>d'affaires HT<br>du dernier<br>exercice | Résultats<br>(bénéfice ou<br>perte du<br>dernier<br>exercice clos) | Dividendes<br>encaissés par<br>la Société au<br>cours de<br>l'exercice |
|----------------------------------------------------------|---------|-------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
|                                                          |         |                                                 |                                        |                                        |         |                                                                                             |                                                                       |                                                    |                                                                    |                                                                        |
|                                                          |         |                                                 |                                        | Valeur comptable des<br>titres détenus |         |                                                                                             |                                                                       |                                                    |                                                                    |                                                                        |
|                                                          |         |                                                 |                                        | Brute                                  | Nette   |                                                                                             |                                                                       |                                                    |                                                                    |                                                                        |
| Filiales étrangères (normes IFRS en milliers de devises) |         |                                                 |                                        |                                        |         |                                                                                             |                                                                       |                                                    |                                                                    |                                                                        |
|                                                          | Devises | Devises                                         |                                        | Euros                                  | Euros   | Euros                                                                                       | Devises                                                               | Devises                                            | Devises                                                            | Euros                                                                  |
| Altran Innovación<br>(Espagne)                           | 2 000   | 108 910                                         | 100,00 %                               | 84 142                                 | 84 142  | 3 250                                                                                       | -                                                                     | 190 027                                            | 12 628                                                             | 3 250                                                                  |
| Altran Belgium<br>(Belgique)                             | 62      | 48 461                                          | 99,84 %                                | 31                                     | 31      | -                                                                                           | -                                                                     | 72 256                                             | 5 143                                                              | 7 987                                                                  |
| Altran UK Holding<br>(Royaume-Uni)                       | 22 500  | 3 884                                           | 100,00 %                               | 32 927                                 | 32 927  | -                                                                                           | -                                                                     | 5 643                                              | 3 112                                                              | -                                                                      |
| Altran Italia<br>(Italie)                                | 5 000   | 77 593                                          | 100,00 %                               | 70 305                                 | 70 305  | -                                                                                           | -                                                                     | 218 343                                            | 20 171                                                             | 13 000                                                                 |
| Altran Sverige<br>(Suède)                                | 596     | 119 903                                         | 100,00 %                               | 12                                     | 12      | -                                                                                           | -                                                                     | 526 992                                            | 23 877                                                             | 2 605                                                                  |
| Altran<br>(Suisse)                                       | 1 000   | 11 325                                          | 100,00 %                               | 2 397                                  | 2 397   | -                                                                                           | -                                                                     | 38 408                                             | 968                                                                | 2 758                                                                  |
| Altran International<br>(Pays-Bas)                       | 125 000 | 28 313                                          | 100,00 %                               | 124 998                                | 124 998 | -                                                                                           | -                                                                     | 0                                                  | 3 458                                                              | -                                                                      |
| Altran Norge<br>(Norvège)                                | 250     | 4 517                                           | 100,00 %                               | 2 350                                  | 2 350   | -                                                                                           | -                                                                     | 24 070                                             | (8 462)                                                            | -                                                                      |
| Altran Telnet Corporation<br>(Tunisie)                   | 360     | 820                                             | 50,00 %                                | 400                                    | 400     | -                                                                                           | -                                                                     | 0                                                  | 149                                                                | -                                                                      |
| Altran Australia<br>(Australie)                          | 0       | 0                                               | 100,00 %                               | 0                                      | 0       | -                                                                                           | -                                                                     | 0                                                  | 0                                                                  | -                                                                      |
| Altran Middle East<br>(Emirats Arabes Unis)              | 50      | (7 907)                                         | 30,00 %                                | 3                                      | 3       | 2 915                                                                                       | -                                                                     | 16 566                                             | (435)                                                              | -                                                                      |
| Altran US<br>(États-Unis)                                | 100 300 | (10 251)                                        | 100,00 %                               | 90 352                                 | 90 352  | -                                                                                           | -                                                                     | 56 108                                             | (9 505)                                                            | -                                                                      |
| Participations (en milliers d'euros)                     |         |                                                 |                                        |                                        |         |                                                                                             |                                                                       |                                                    |                                                                    |                                                                        |
| CQS                                                      | -       | -                                               | -                                      | 1                                      | 0       | 13                                                                                          | -                                                                     | -                                                  | -                                                                  | -                                                                      |

**ALTRAN TECHNOLOGIES**  
Société anonyme au capital de 87 900 132,50 Euros  
Siège social : 96, avenue Charles de Gaulle (92200) Neuilly-sur-Seine  
702 012 956 RCS Nanterre

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
(ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)  
DU 28 AVRIL 2017**

Le vendredi 28 avril deux mille dix-sept, à quatorze heures trente, à Neuilly-sur-Seine (92200) 96, avenue Charles de Gaulle, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) sur convocation du Conseil d'Administration.

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, Monsieur Dominique Cerutti déclare l'Assemblée ouverte, Assemblée qu'il préside conformément à la loi et aux statuts.

Monsieur Gilles Rigal, représentant la société Altrafin Participations, et Monsieur Michael Herscovich, représentant la société BNP Paribas AM, les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Le Bureau ainsi composé désigne comme Secrétaire Monsieur Bernard Carrel Billiard.

La présente Assemblée a été réunie suite à la convocation qui a été adressée aux actionnaires nominatifs par lettre individuelle le 7 avril et suite aux avis publiés par les soins du Conseil d'Administration dans les BALO du 22 mars 2017 et Les Echos du 11 avril 2017.

Les Commissaires aux Comptes ainsi que les représentants du Comité Central d'Entreprise ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception

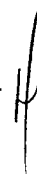
L'ordre du jour de l'Assemblée, mentionné dans l'avis de convocation, est le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

---

*A titre ordinaire*

1. Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016,
  2. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
  3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
  4. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
  5. Affectation du résultat,
  6. Distribution d'une somme de 0,24 euro par action par prélèvement sur le compte « Prime d'émission »,
- 



Il est déposé sur le bureau, à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des journaux contenant les avis de réunion et de convocation,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif,
- les copies des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- les copies des lettres de convocation des représentants du Comité Central d'Entreprise,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la liste des actionnaires,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe afférents à l'exercice 2016, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice et le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport joint du Conseil d'Administration visé par l'article L 225-37-2 du Code de commerce,
- le rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission de vérification et de contrôle pour l'exercice 2016,
- le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les opérations financières proposées à l'Assemblée,
- le texte des projets de résolutions,

pièces reconnues régulières par le Bureau.

L'inscription ou l'enregistrement comptable préalables en vue de la présente Assemblée des actions au porteur exigée par les statuts et l'avis de convocation ont été régulièrement effectués et justifiés, tous les documents et renseignements prescrits par la réglementation en vigueur ont été communiqués aux actionnaires ou mis à leur disposition dans les conditions légales et, en suite de la parution au BALO de l'avis de réunion valant avis de convocation, la Société n'a reçu aucune demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

La feuille de présence, émargée par les actionnaires présents, en leur nom et au nom des actionnaires représentés, mentionnant également les actionnaires votant par correspondance, et certifiée exacte par les membres du Bureau, fait ressortir que la présente Assemblée, régulièrement convoquée et constituée, réunissant le quorum prévu par la loi, peut valablement délibérer.

-----  
L'Assemblée, sur proposition du Président, n'émet aucune objection à ce qu'il ne soit pas procédé à la lecture du rapport de gestion.

Le Président invite ensuite les Commissaires aux comptes à donner lecture de leurs rapports.

Ces lectures achevées, le Président demande à l'Assemblée s'il existe des questions relatives aux points de l'ordre du jour et déclare la discussion ouverte.

-----  
Plus personne ne demandant plus la parole, le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à ne préciser que le contenu des résolutions qui vont être soumises à son approbation.

Cette proposition est acceptée par l'Assemblée.

Monsieur Bernard Carrel Billiard informe l'Assemblée que le total des titres détenus par les actionnaires présents ou représentés s'élève à 121 714 310 actions soit 70,46% du capital, en composition ordinaire comme extraordinaire. Le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée, tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire, est donc atteint.

Les résolutions sont alors mises aux voix par Monsieur Dominique Cerutti.

*A titre ordinaire*

**Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes sociaux de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2016, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports.

Elle constate que les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 font apparaître un bénéfice de 30 823 825,28 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 133 245 073 voix pour, 114 547 voix contre et 9 112 abstentions.

**Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 133 233 862 voix pour, 125 758 voix contre et 9 112 abstentions.

**Troisième résolution (Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ainsi que du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte de ce rapport et approuve lesdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 127 436 121 voix pour, 5 927 699 voix contre et 4 912 abstentions.

**Quatrième résolution (Affectation du résultat)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, prenant acte de l'approbation des résolutions précédentes et approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice 2016 de la manière suivante :

|                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| Bénéfice de l'exercice       | 30 823 825,28 €  |
| Report à nouveau antérieur   | 106 251 860,23 € |
|                              | -----            |
| Soit                         | 137 075 685,51 € |
| <b>Affectation :</b>         |                  |
| Dotation à la réserve légale | 0 €              |
| Report à nouveau du solde    | 137 075 685,51 € |

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élève à 780 929 euros, ainsi que l'impôt supporté à raison de ces charges.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 133 246 870 voix pour, 118 388 voix contre et 3 474 abstentions.

---

Pour extrait certifié conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. D.', written over a horizontal line.

Le Secrétaire